



CHARTRE DE LA QUALITE
URBAINE, ARCHITECTURALE
ET ENVIRONNEMENTALE

ENSEMBLE, CONSTRUISONS LE LIVRY-GARGAN DE DEMAIN...

Madame, Monsieur,

La Ville de Livry-Gargan a redéfini sa stratégie de développement urbain en 2015 à travers la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme souligne la qualité du cadre de vie de la commune qui se distingue par des éléments de patrimoine remarquables, des espaces verts de grande qualité et un tissu urbain essentiellement pavillonnaire. Fort de ce constat, le projet d'aménagement et de développement durable de la collectivité se fixe notamment pour objectif de préserver et valoriser le cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental de la Ville, et d'assurer un développement urbain mesuré.

Aujourd'hui, et dans le prolongement de cette politique, je souhaite développer la qualité des projets de construction sur notre territoire, afin d'assurer la cohérence entre les constructions existantes et les constructions projetées, et de préserver nos identités urbaines locales.

OUTIL D'AIDE À LA CONCEPTION

Ce document, - réalisé par le pôle Aménagement Urbain et Développement Local - qui se veut pédagogique, répertorie un certain nombre d'enjeux et d'objectifs à prendre en compte dans les projets d'aménagement à Livry-Gargan. Il fournit les pistes qui permettent d'analyser la pertinence des projets en rapport avec ces objectifs.

Il constitue un outil d'aide à la conception, basé sur des orientations illustrées permettant de faire émerger une culture urbaine partagée entre particuliers et professionnels de la construction.

La charte de la qualité urbaine, architecturale et environnementale vise à :

- Renforcer la qualité et l'attractivité des projets de constructions.
- Améliorer l'esthétisme des constructions.
- Participer à l'image d'une ville dynamique et agréable à vivre.
- Harmoniser les formes urbaines.
- Valoriser les éléments architecturaux et paysagers protégés ou non au titre du PLU.
- Prendre part au développement durable.

Son objectif n'est donc pas d'évaluer ou de noter des projets d'aménagement, mais plutôt de vous accompagner dans votre projet.

UNE PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE

La charte repose sur une étude approfondie de nombreux projets réalisés à Livry-Gargan ces dernières années, dans différents secteurs de la Ville (zones UA, UE et UI...), sur des terrains présentant des caractéristiques variées (grande largeur, petite largeur, changement de zones...).

Ce document se structure autour de thèmes et de critères, auxquels correspondent des orientations générales puis particulières. Le document décrit dans un premier temps les directions et les enjeux de la méthode : ils s'énoncent par critères. Chacun d'entre eux s'attache à différents points majeurs de la conception des formes urbaines et paysagères.

Ensuite, le document présente des orientations générales pour apprécier et mesurer les conceptions urbaines. Enfin, la charte s'appuie d'une part sur le zonage du Plan local d'urbanisme pour mesurer les particularités qui lui est dû, et d'autre part sur cinq séquences architecturales, correspondant aux réalités urbaines et architecturales existants sur le territoire. Cette méthode vise à préciser le travail de cohérence urbaine à prévaloir sur le territoire.

Par ailleurs, la Ville a souhaité inscrire la charte dans une démarche de développement durable, et a donc complété le document par un volet consacré à la performance environnementale des constructions.

UNE DÉMARCHE ÉVOLUTIVE

La méthode que je vous propose dans ce document s'établit dans la durée. Des retours d'expérience seront nécessaires afin de faire évoluer le document selon les enjeux et les spécificités du territoire.

Pour se faire, j'ai défini les modalités de mise en œuvre de la charte à savoir:

- La diffusion auprès du Grand public.
- L'utilisation du document par le service Droit du sol.
- La mise en place d'un groupe de réflexion « qualité urbaine ».
- La remise d'un Prix annuel de la « Qualité urbaine ».
- Le suivi et évaluation de la charte dans le cadre de l'observatoire de la construction.

Ce document est donc un outil complet, que chacun peut utiliser en fonction des spécificités de son projet.




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

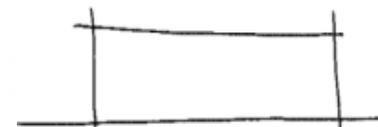
MÉTHODE

La méthode de travail est structurée en quatre niveaux :

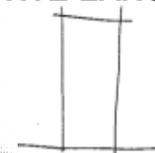
- **Le premier niveau concerne l'échelle et l'approche géographique.** L'analyse est basée sur l'échelle de la parcelle, plus pertinente pour un territoire comme Livry-Gargan.
- **Le deuxième niveau concerne l'approche analytique :** une approche typologique basée sur le zonage du PLU (UA, UB, UE et UI), et une approche typologique mais issue des réalités urbaines et architecturales du territoire (cf. séquences architecturales).
- **Le troisième niveau s'attache au choix des thèmes analysés :** 3 thématiques qui renvoient aux questions de formes urbaines que l'étude contribue à éclairer. Il s'agit de thèmes majeurs que l'étude fixe pour analyser et évaluer les aménagements urbains anciens, récents ou futurs.
- **Le quatrième niveau concerne le choix des critères :** les 10 critères proposent des outils d'analyse des thématiques proposées pour mieux comprendre et construire l'organisation urbaine.

LES SÉQUENCES ARCHITECTURALES

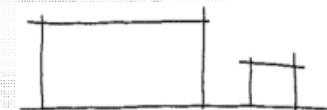
GRANDE LARGEUR



PETITE LARGEUR



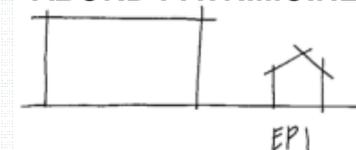
CHANGEMENT DE HAUTEUR

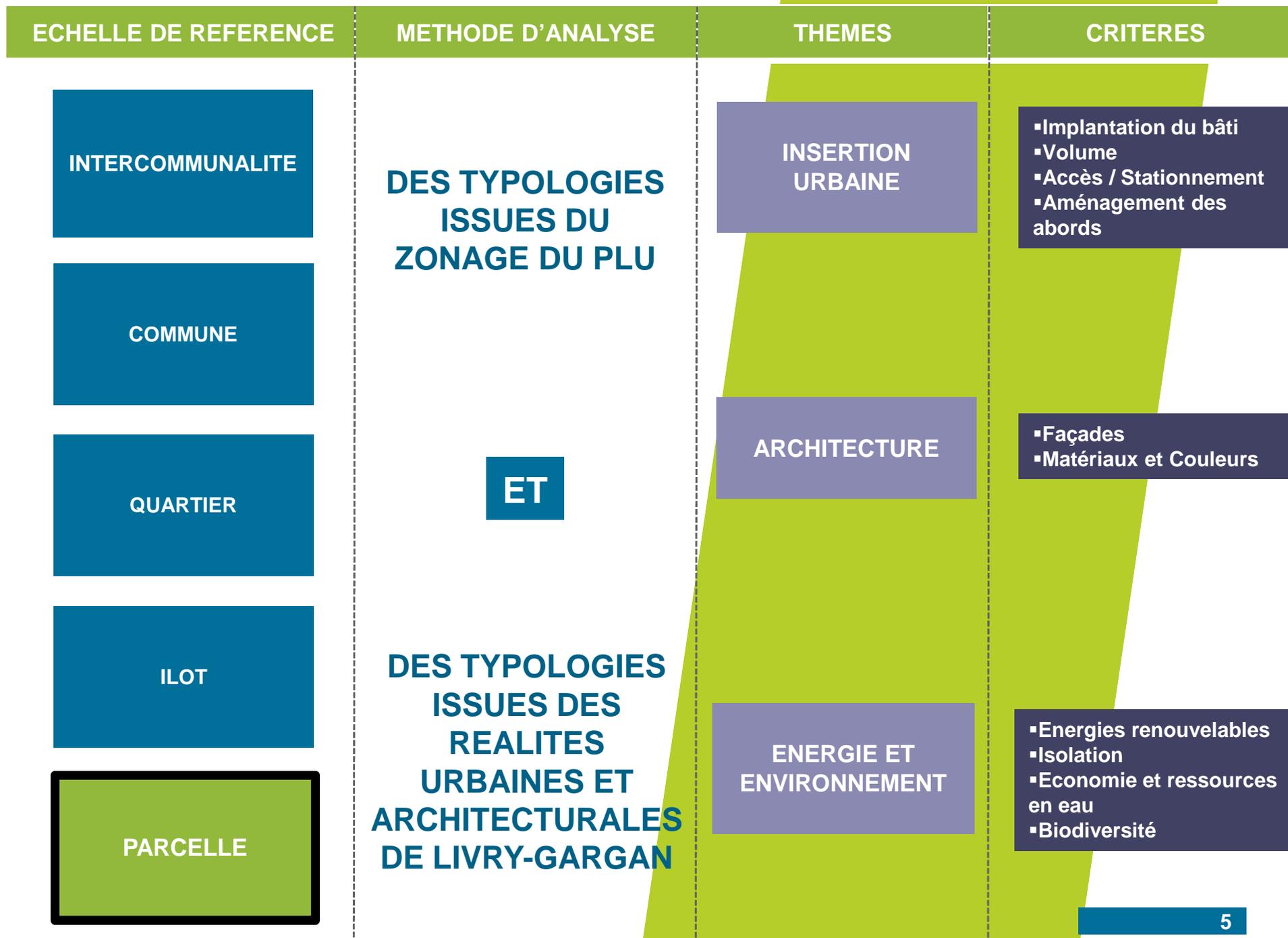


CHANGEMENT DE ZONAGE



ABORD PATRIMOINE









INSERTION URBAINE



CRITÈRE I IMPLANTATION

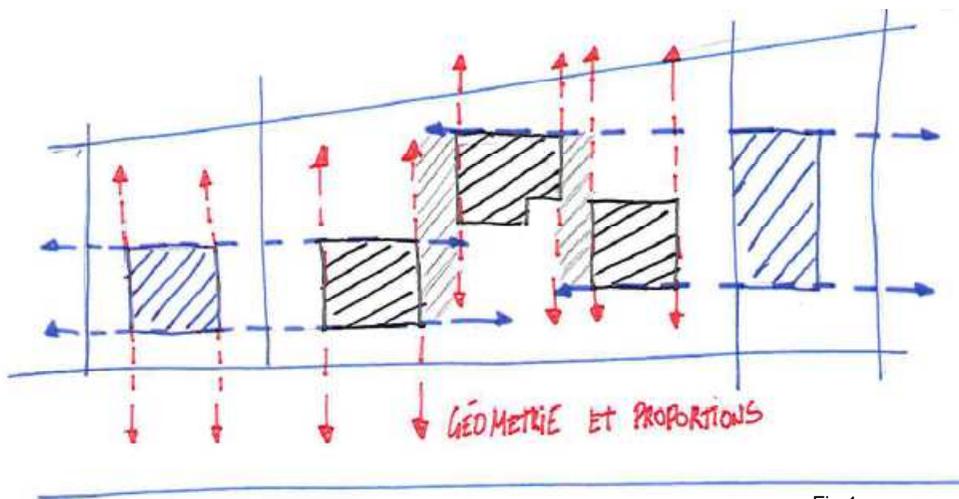


Fig.1

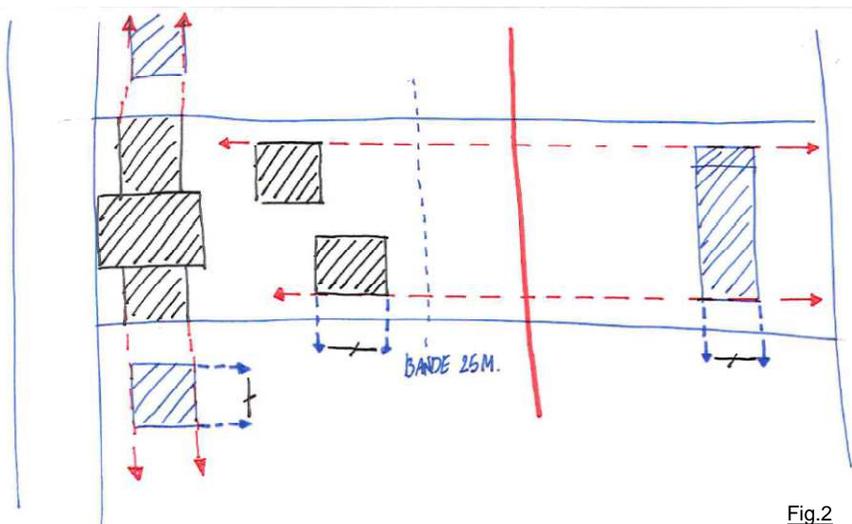
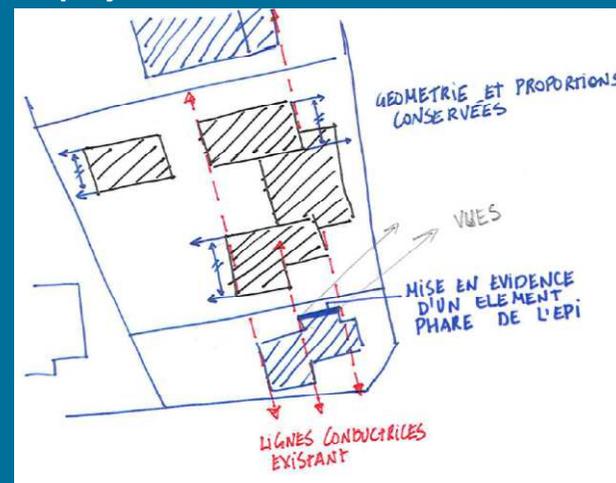


Fig.2

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Tenir compte des constructions avoisinantes.
- Prévoir des proportions adaptées au tissu urbain environnant.
- Favoriser une géométrie cohérente avec les constructions avoisinantes.
- Ne pas obstruer les EPI par la géométrie du projet.



- Privilégier une forme de plots sur l'arrière. (fig.2)

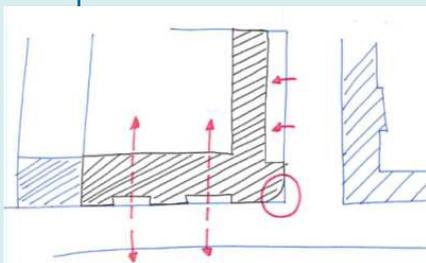


CRITÈRE I IMPLANTATION

Orientations particulières par zone et par séquence

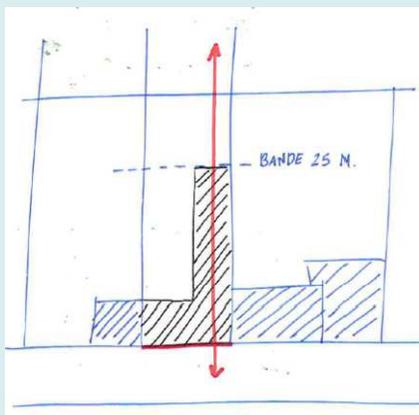
UA

- Privilégier une implantation à l'alignement (façade principale).
- Favoriser des retraits (arrière, sur voie secondaire, sur volume plus bas).
- Intégrer des ruptures dans le front bâti.



Petite largeur

- Utiliser la profondeur de la parcelle.



UB

UE

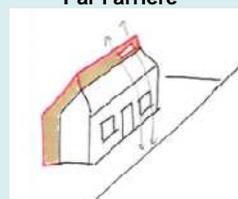
Changement de hauteur

- Cas des surélévations.
 - S'appuyer sur les lignes directrices:
 - Privilégier la mise en œuvre d'ouvertures proportionnelles à l'existant.
 - Favoriser une juxtaposition des ensembles de modénatures.
 - Entreprendre une surélévation totale du volume et non partielle.

Surélévation totale

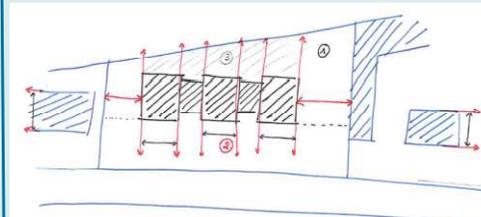


Par l'arrière



UI

- Etudier les différentes possibilités d'implantation afin d'optimiser au mieux l'espace :
 - Espace de stockage et de livraison en fond de parcelle (1-3)
 - Espace de parking en marge de recul (2)





CRITERE 2 VOLUME

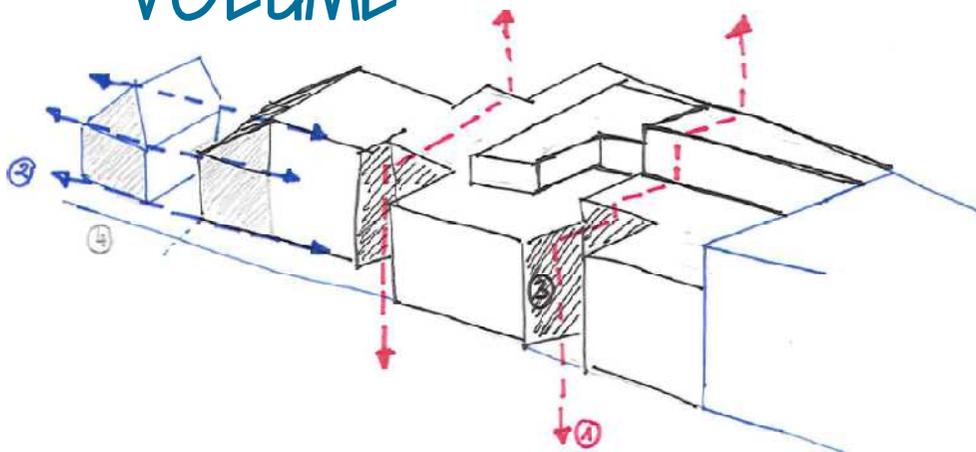


Fig.1

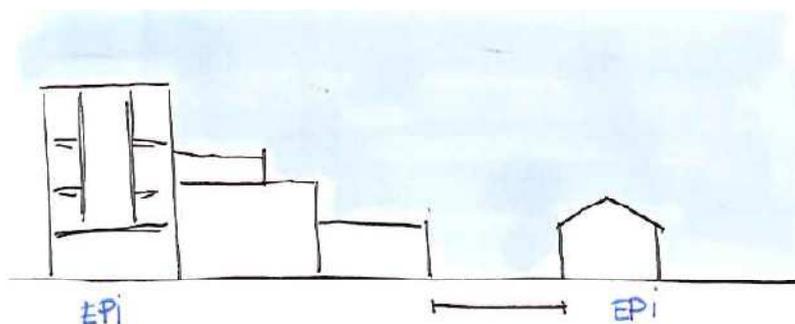


Fig.2

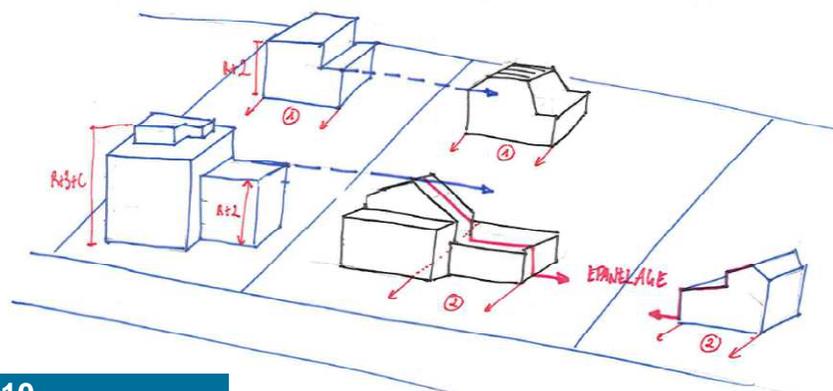


Fig.3

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- S'appuyer sur les lignes conductrices des constructions avoisinantes. (fig.1)
- Favoriser des gabarits cohérents avec l'existant.
- Privilégier un épanelage adapté au tissu existant.
- Privilégier des proportions équivalentes au tissu environnant.
- Libérer l'attique du volume principal quand il existe.
- Tenir compte des proportions des EPI.
- Permettre un skyline valorisant les EPI. (fig.2)
- Prévoir des espaces de respiration dans le projet.
- Privilégier un volume aux composantes pavillonnaires lors d'un changement de zonage. (fig.3)
- Favoriser un skyline mettant en évidence la transition de zonage.

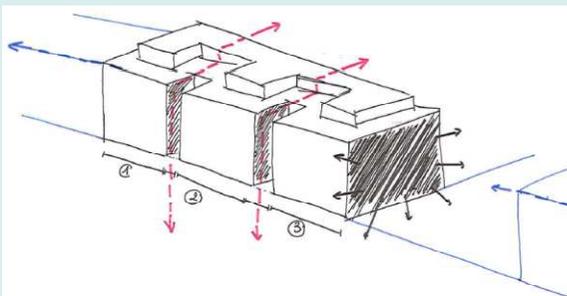


CRITÈRE 2 VOLUME

Orientations particulières par zone et par séquence

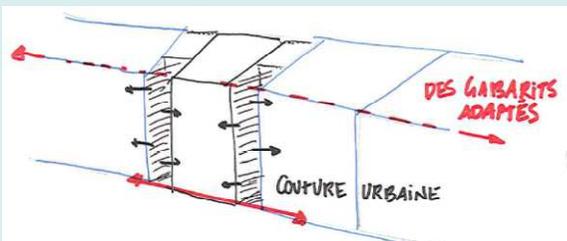
UA

- Fractionner le volume afin d'offrir une volumétrie rythmée: creux, retraits, jeux de volumes.
- Prendre en compte la mutation future de l'existant.
- Traiter le mur pignon (trompe l'œil, effet graphique etc.).



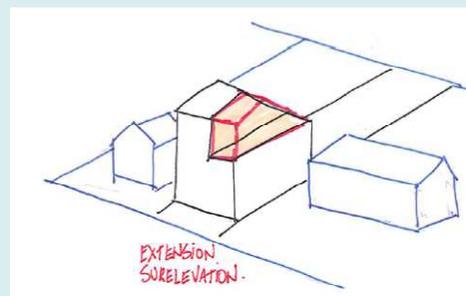
Petite largeur

- Favoriser une couture urbaine avec l'existant.
- Traiter le volume en profondeur.



UE

- Prévoir des formes cohérentes avec le tissu urbain avoisinant.
- Extensions/surélévations: combler une dent creuse.



UI

- Privilégier des volumes simples et non massifs.
- Traiter les pignons (trompe l'œil, effet graphique etc.).



CRITÈRE 3 ACCÈS ET STATIONNEMENT

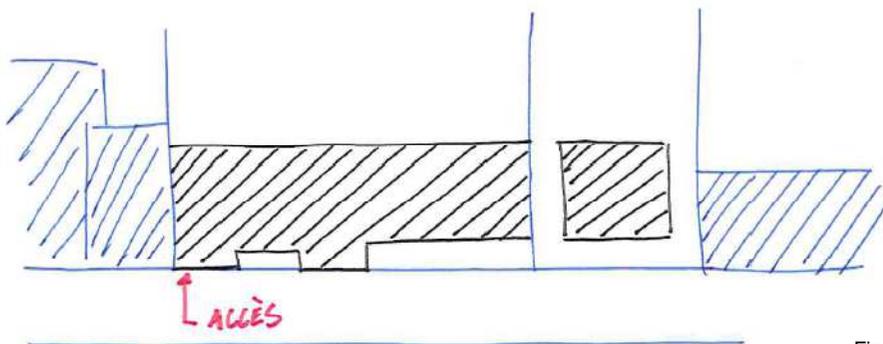


Fig.1

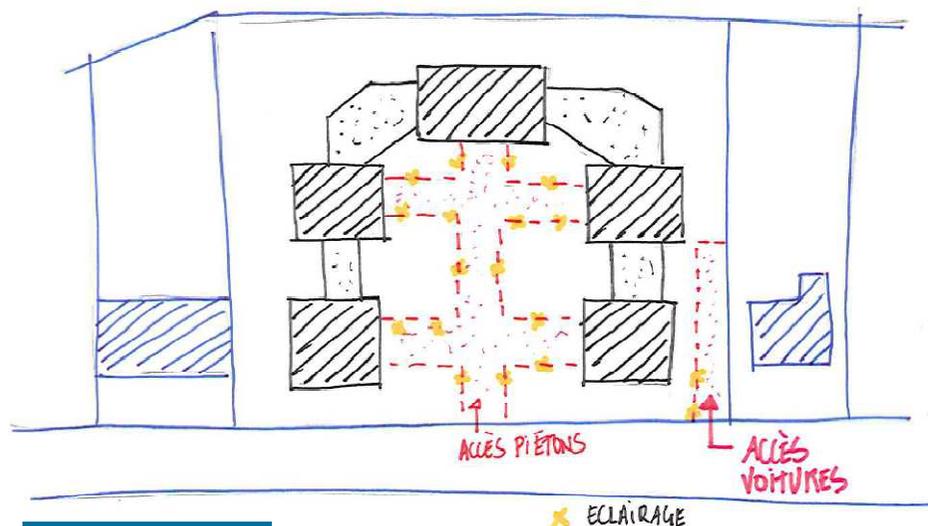
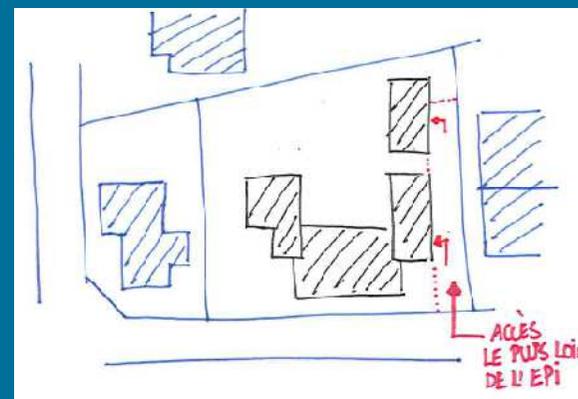


Fig.2

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Privilégier des accès hiérarchisés et différenciés.
- Favoriser les accès dans la première tranche du bâti. (fig. 1)
- Privilégier un accès voiture latéral. (fig. 2)
- Favoriser des accès au plus loin des EPI.
- Penser les accès en fonction de la composition du site des EPI.





CRITÈRE 3 ACCÈS ET STATIONNEMENT

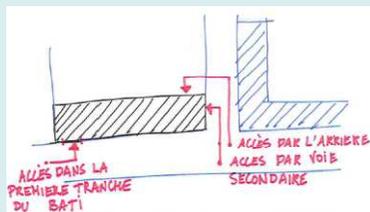
Orientations particulières par zone et par séquence

UA

- Prévoir des accès offrant une liaison visuelle sur le cœur d'ilot (porche, portique).

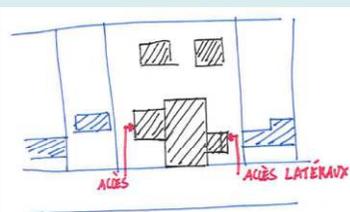
Grande largeur

- Privilégier des accès sur voie secondaire.

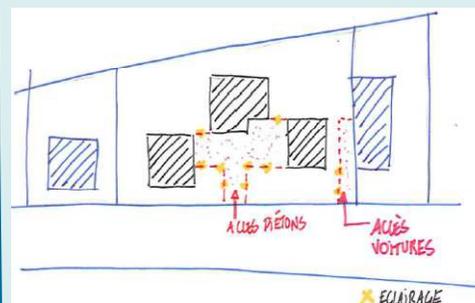

UB

Changement de zonage

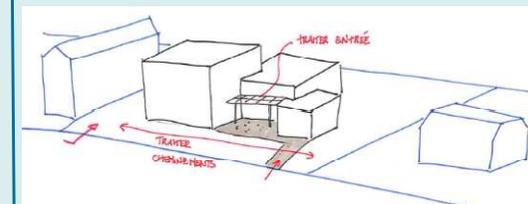
- Favoriser un accès central desservant les bâtis en fond de parcelle en une seule fois.


UE

- Libérer le cœur d'ilot du stationnement.
- Favoriser un cheminement discret (mobilier urbain et éclairage léger).

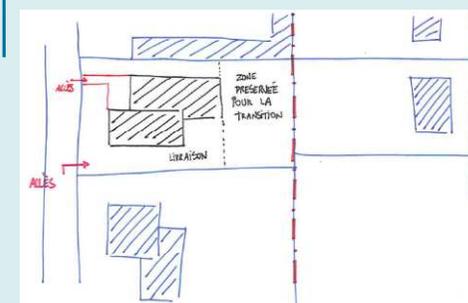

UI

- Accès voitures latéraux.
- Sécuriser les accès piétons.
- Privilégier un parvis valorisant l'entrée du site.
- Limiter la visibilité sur le stockage depuis la rue.



Changement de zonage

- Privilégier un accès livraison et stockage sur la tranche latérale du bâti libérant le fond de parcelle comme zone de transition.





CRITÈRE 4 AMÉNAGEMENT DES ABORDS

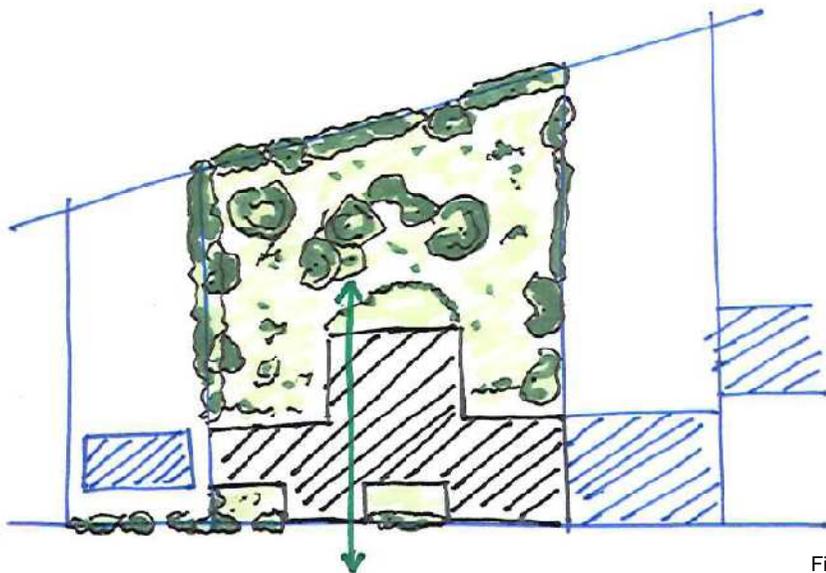


Fig.1

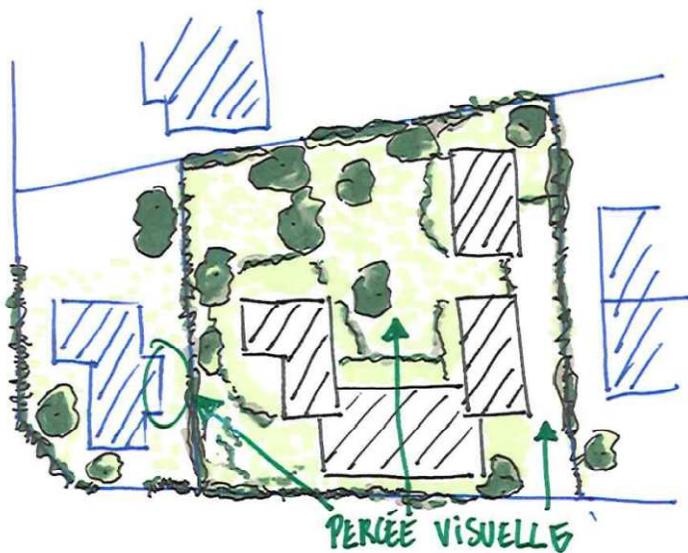
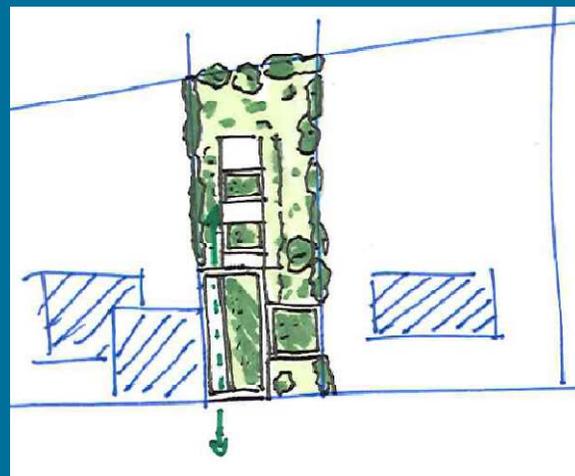


Fig.2

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Favoriser un cœur d'îlot végétal.
- Traiter les limites séparatives avec une végétation pluristratifiée. (fig. 1)
- Privilégier un fond de parcelle très végétalisé. (fig. 1)
- Favoriser la conception de toiture-terrasse en cœur d'îlot.



- Libérer l'espace visuel vers l'EPI (favoriser une haie basse). (fig. 2)

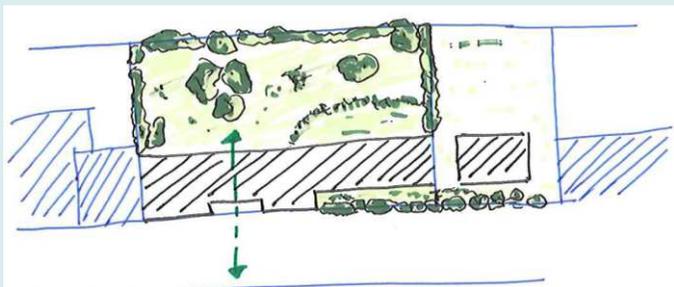


CRITÈRE 4 AMÉNAGEMENT DES ABORDS

Orientations particulières par zone et par séquence

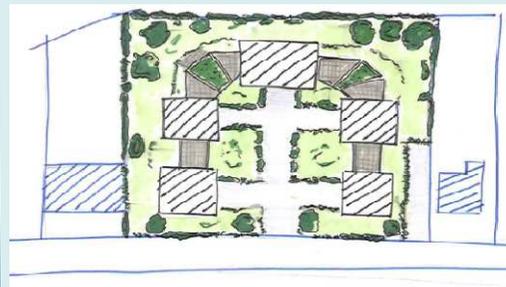
UA

- Favoriser une marge de recul végétalisée et en lien avec celle existante aux abords.



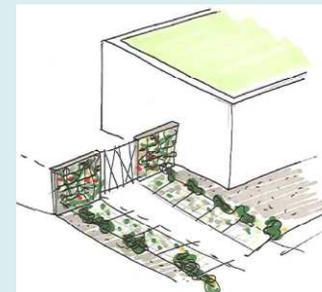
UB

- Favoriser une marge de recul végétalisée et en lien avec celle existante aux abords.
- Rassembler au maximum les espaces minéraux.



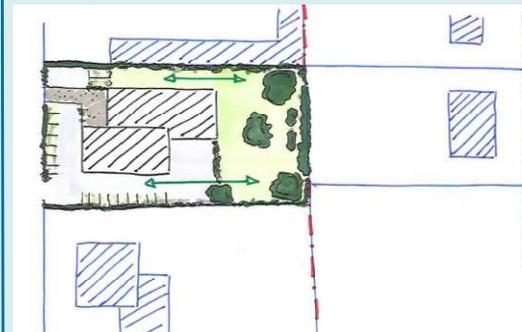
UE

- Traiter l'interface avec l'espace de stockage.
- Privilégier une bande végétale épaisse en limites séparatives et fond de parcelle, notamment quand un changement de zonage s'opère.



Changement de zonage

- Prévoir des liaisons visuelles vers le fond de parcelle végétalisé (UI).





Clôtures

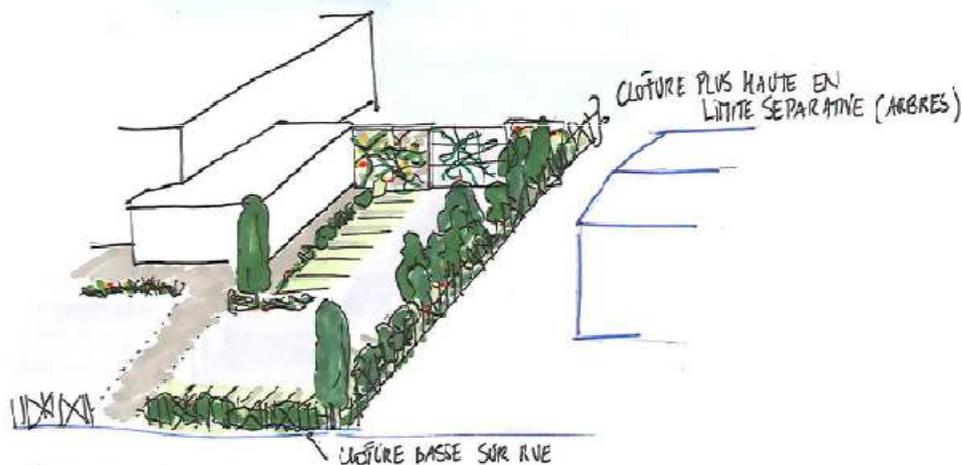


Fig.1

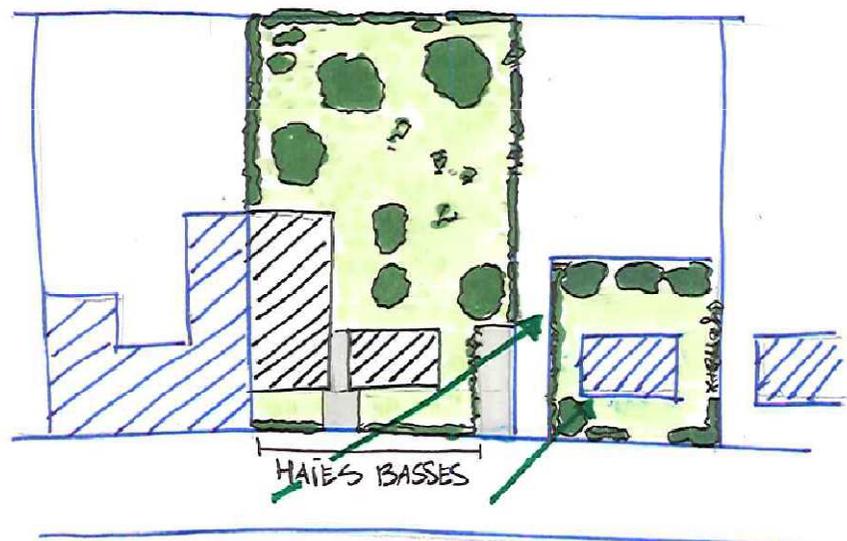
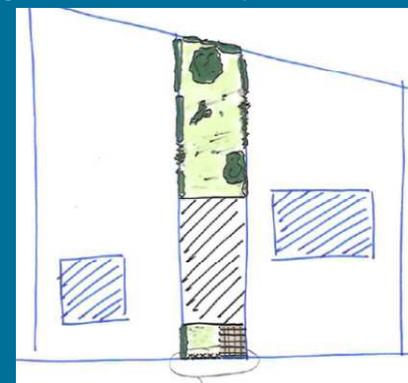


Fig.2

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Adapter la hauteur des clôtures aux clôtures existantes.
- Favoriser une cohérence des matériaux et couleurs utilisés avec ceux des façades du bâti.
- Utiliser des matériaux nobles (pas de PVC).
- Éviter la pose de canisses en plastique.
- Prévoir une sobriété dans les grilles et les portails.
- Privilégier une clôture ajourée.



- Privilégier une diversité des essences. (fig. 1)
- Ne pas obstruer la vue vers les EPI: haies basses ou arbres à petit développement à privilégier. (fig. 2)
- Prendre en compte les codes des EPI.



CRITÈRE 4.I

Clôtures

Orientations particulières par zone et par séquence

UA et UB

- Favoriser une clôture haute et transparente pour les opérations dont $H > R + 3$.

UI

- Habiter le fond de parcelle de massif arboré.
- Privilégier des clôtures grillagées surmontées de haies vives.



1- Un talus bocager



2- Une double haie végétale



3 - Un fossé végétalisé

Changement de zonage

- Clôtures de fond de parcelle: respecter les codes de la zone de transition.







ARCHITECTURE



CRITÈRE 5 FAÇADES

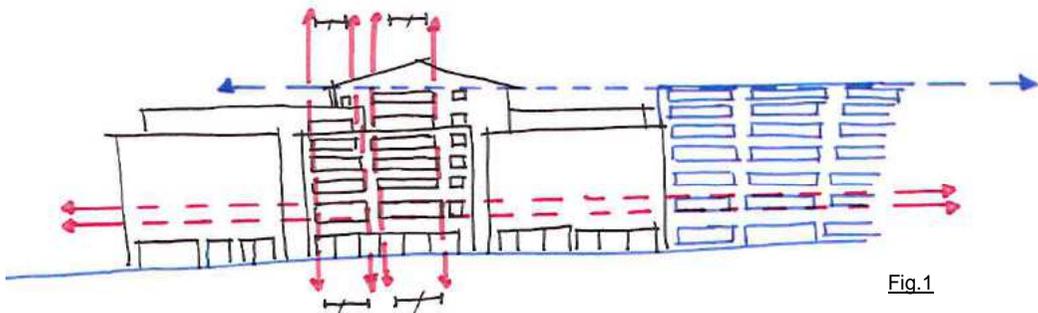


Fig.1

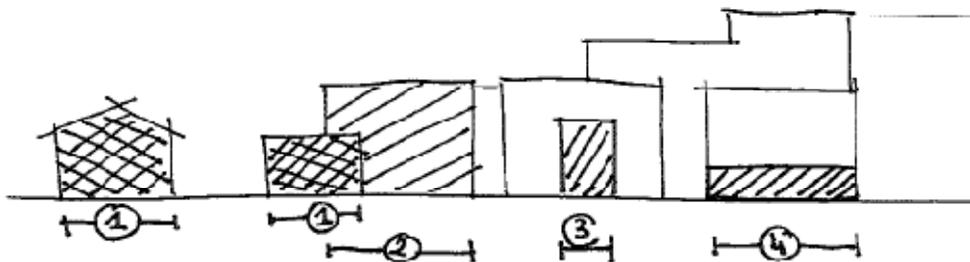


Fig.2

Traitement en tranche:

- 1) Traitement reprenant les codes de l'existant
- 2) Traitement toute hauteur
- 3) Traitement architectural vertical
- 4) Traiter le soubassement quand la fonction est autre que logement (commerces, locaux) et prévoir un bandeau pour une enseigne si besoin.

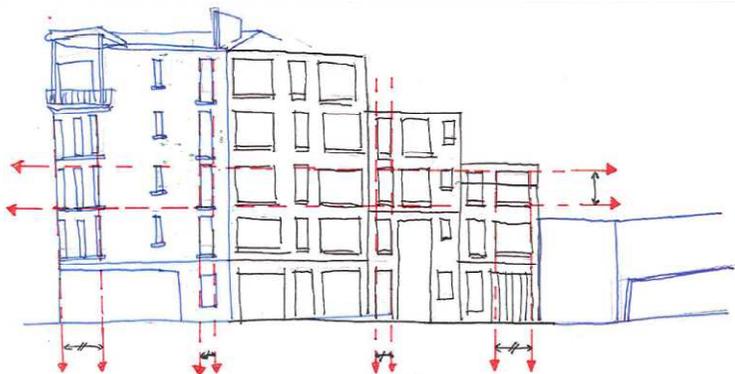


Fig.3

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Assurer la transition avec les façades existantes.
- Respecter les codes existants (éléments clés).
- Ordonner et rythmer la façade. (fig. 1)
- Traiter la façade en tranche. (fig. 2)
- Proportionner les ouvertures.
- Éviter le couronnement écrasant.
- Privilégier une sobriété de la façade.
- Traiter les murs pignon.
- Utiliser des matériaux ou des tonalités chromatiques proches de l'existant.
- Privilégier une architecture contemporaine intégrée.
- Éviter les emprunts à d'autres époques ou d'autres régions.
- Reprendre les codes des EPI. (fig. 3)





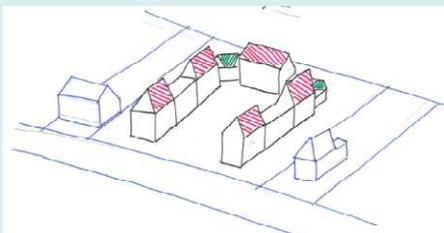
CRITÈRE 5 FAÇADES

Orientations particulières par zone et par séquence

UA et UB

UE

- Éviter la pose de volets roulants en saillie.
- Privilégier les toitures à pans.
- Favoriser la végétalisation des toitures-terrasses.

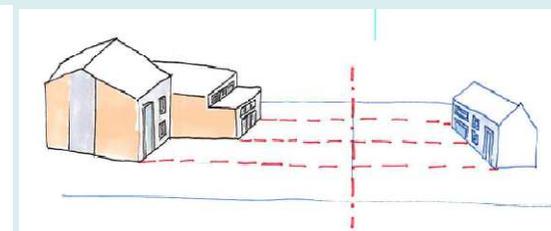
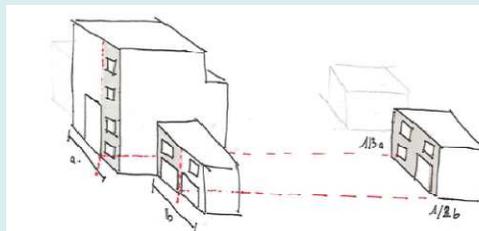


UI

- Privilégier les toitures-terrasses végétalisées.

Changement de zonage

- Traiter la façade arrière avec une prise en compte de la façade existante.
- Traiter les façades de cœur d'îlot proportionnellement à la façade principale.
- Traiter les façades en tranches homogènes (rythme):
 - Traitement vertical de toute hauteur.
 - Traitement horizontal avec respect des codes existants.
- Privilégier les toitures végétalisées ou à pans en fond de parcelle.





CRITÈRE 6 MATÉRIAUX ET COULEURS

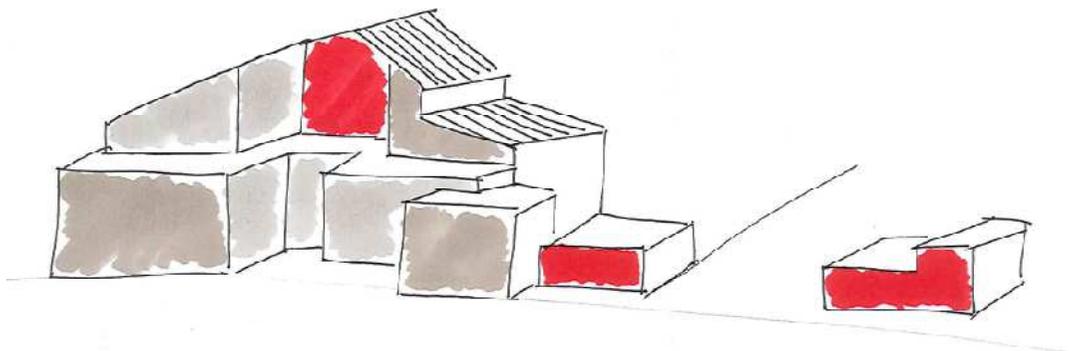


Fig.1

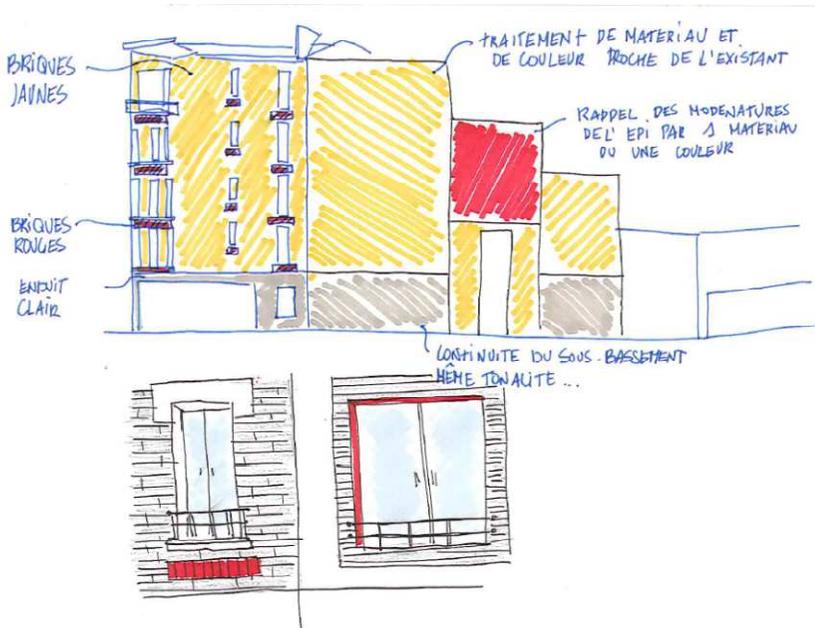
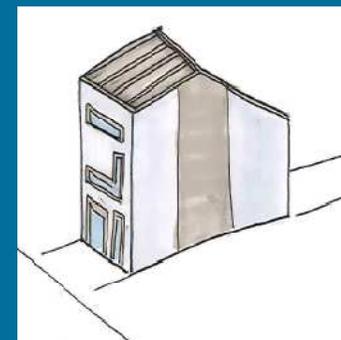


Fig.2

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Utiliser des couleurs et des matériaux en cohérence avec l'existant.
- Rythmer la façade.
- Pas de changement de couleurs ou matériaux sans changement de plan. (fig. 1)
- Utiliser un minimum de couleur pour ne pas créer de masse visuelle en séquence petite largeur.



- Privilégier des balcons épurés (garde-corps travaillés).
- Respecter les codes colorimétriques des EPI : en contraste ou similarité et veiller à une bonne transition entre la tonalité existante et le projet. (fig. 2).

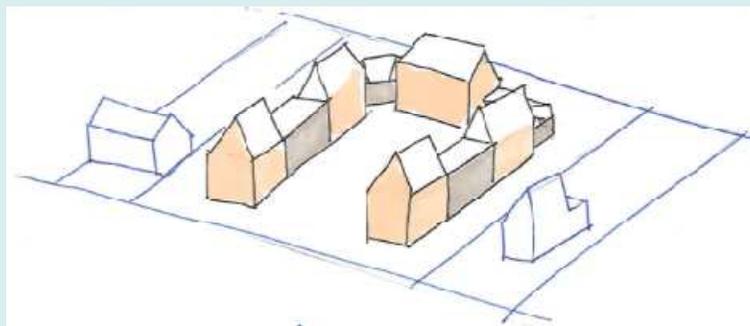


CRITÈRE 6 MATÉRIAUX ET COULEURS

Orientations particulières par zone et par séquence

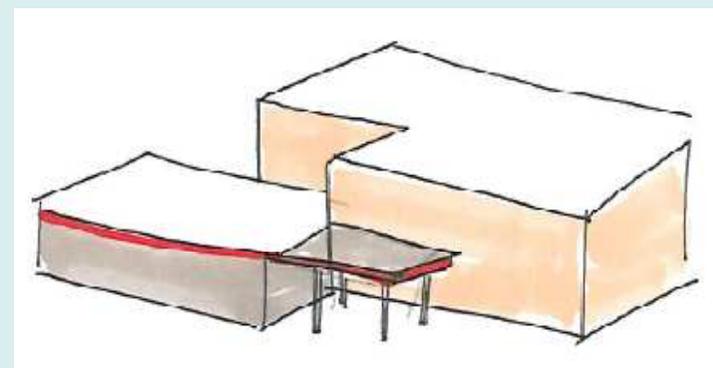
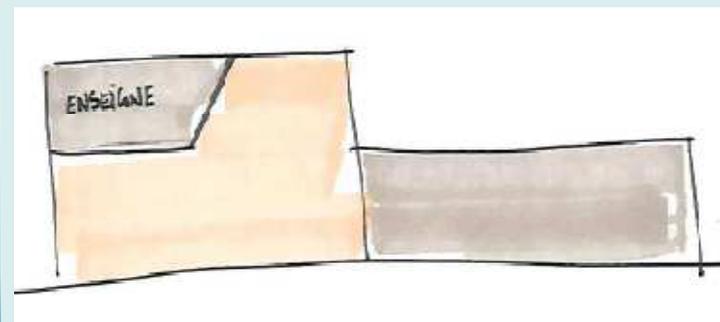
UE

- Utiliser la couleur ou les matériaux pour valoriser le bâti.
- Privilégier des matériaux traditionnels.



UI

- Privilégier des matériaux de qualité et pérennes (menuiseries aluminium privilégiées).







ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

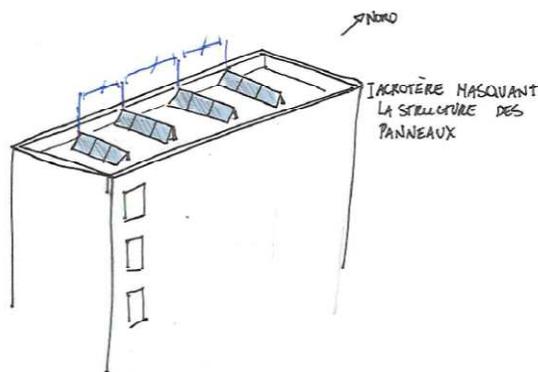


CRITÈRE 7

ENERGIE RENOUVELABLE:

ÉNERGIE SOLAIRE

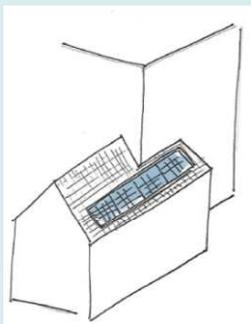
L'énergie solaire est utilisée essentiellement pour deux usages : la production d'électricité (on parle alors d'énergie solaire photovoltaïque) ou la production de chaleur (on parle alors d'énergie solaire thermique).



Orientations particulières par zone

UB et UE

- Privilégier une implantation sur toiture secondaire ou auvent.



UI

- Privilégier une pose dans le sens de la pente du toit.
- Favoriser les panneaux monocristallins.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

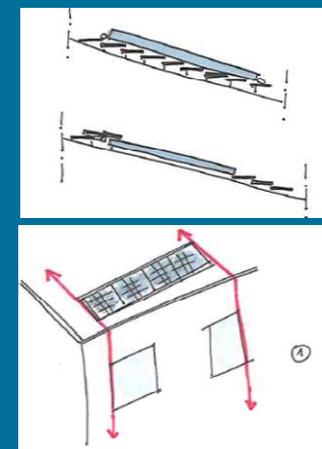
TOITURE PLATE:

- Placer les panneaux à équidistance.
- Masquer les châssis
- par un acrotère élevé.
- Habiller les faces arrières ou latérales du châssis par un coffrage.



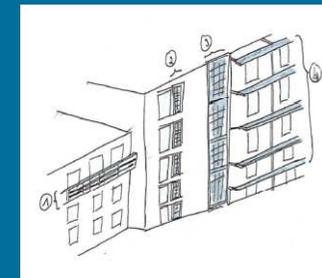
TOITURE À PANS:

- Intégrer le capteur dans le plan de la toiture.
- Tenir compte de l'ordonnancement des façades.



FAÇADE:

- Intégrer les panneaux comme éléments architecturaux (garde-corps, allèges, brise-soleil etc.).





CRITÈRE 7

ENERGIE RENOUVELABLE:

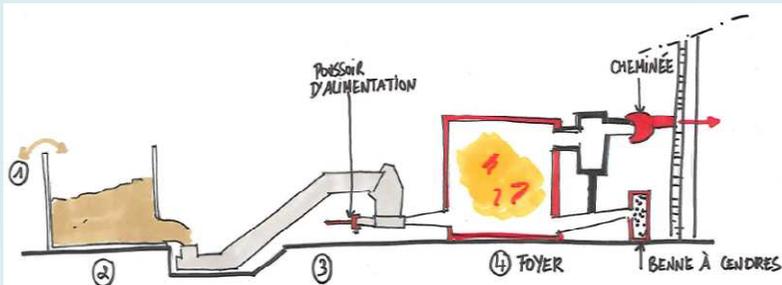
BIOMASSE

La biomasse est la 2^{ème} source d'énergie renouvelable dans le monde. La combustion de matières organiques végétales ou animales permet de dégager un pouvoir calorifique utilisé pour produire de l'électricité ou de la chaleur.

Orientations particulières par zone

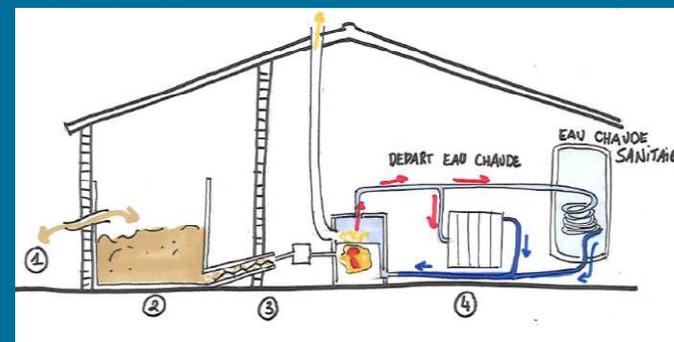
UI

- Favoriser l'installation d'une chaufferie industrielle.



ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Dimensionner correctement les locaux pour recevoir l'installation de la chaufferie collective.



1. Approvisionnement
2. Stockage
3. Alimentation du brûleur
4. Libération de chaleur par le foyer de granulé et production d'eau chaude et de chauffage

- Favoriser l'intégration des locaux.

- Traiter les évacuations.



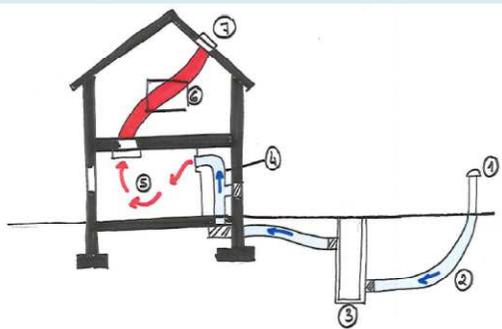
CRITÈRE 7 ENERGIE RENOUVELABLE: GÉOTHERMIE

La géothermie permet la production d'énergie thermique ou électrique grâce à la chaleur des nappes situées dans le sous-sol de la terre.

Orientations particulières par zone

LE

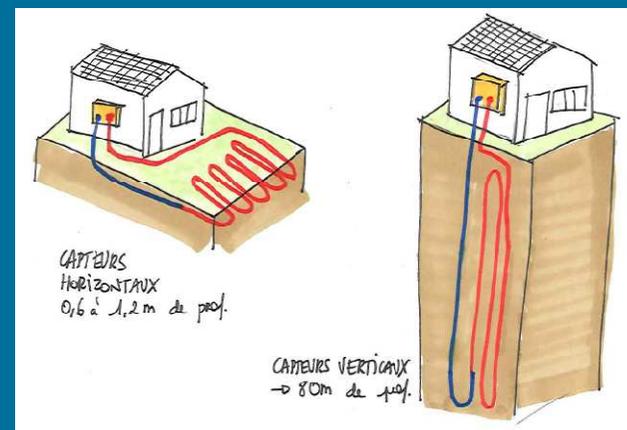
- Bien dimensionner son puits canadien pour un meilleur rendement.
- Coupler le puits canadien avec une ventilation mécanique contrôlée:



1. Prise d'air
2. Collecteur géothermique
3. Regard avec évacuation des condensats
4. Ventilateur centrifuge
5. Air ambiant
6. VMC – extraction de l'air
7. Extraction du surplus

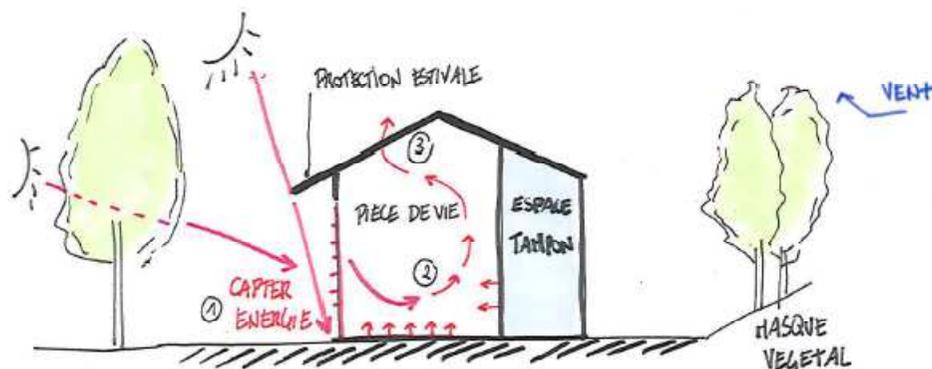
ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Bien choisir sa pompe à chaleur en fonction des besoins du bâtiment.





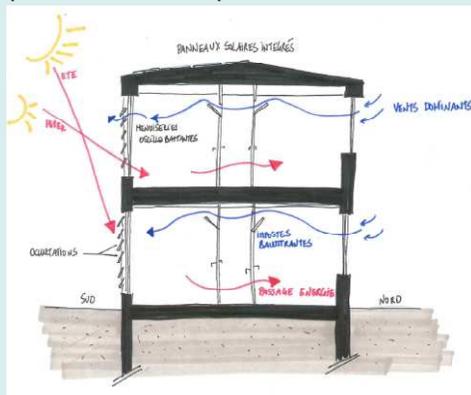
CRITERE 8 ISOLATION: ENSOLEILLEMENT



Orientations particulières par zone

UI

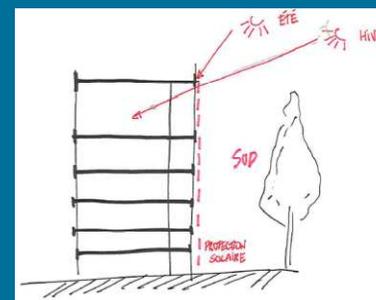
- Implanter les bâtiments en veillant à ne pas produire d'ombre portée.



ORIENTATIONS GÉNÉRALES

▪ Penser la composition d'un bâtiment dans un rapport usage/ensoleillement et prévoir un éclairage naturel de toutes pièces.

▪ Une orientation sud à privilégier.



▪ Favoriser des grandes baies au sud avec des protections estivales.



▪ Éviter les couleurs foncées sur les parois soumises à un fort ensoleillement.



CRITÈRE 8

ISOLATION:

ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

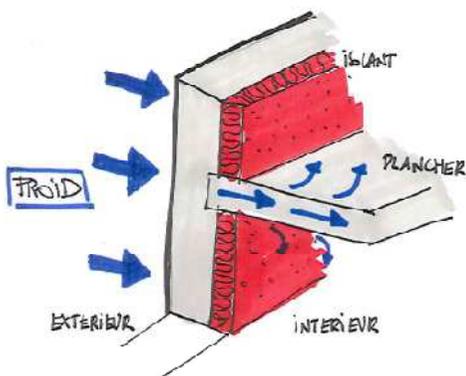
L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) permet d'atteindre d'excellentes performances d'isolation globale en ayant recours à des systèmes naturels comme les toitures-terrasses et les façades végétalisées.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Profiter de l'ITE pour donner une nouvelle identité urbaine à la construction.
- Composer avec les modénatures existantes (EPI).
- Profiter de l'ITE pour masquer les blocs de volets roulants.

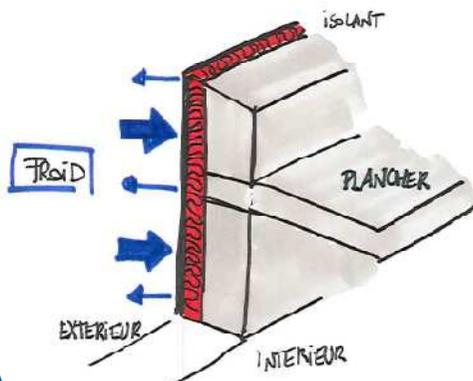
ISOLATION PAR L'INTÉRIEUR:

Engendre des ponts thermiques



ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR:

Supprime les ponts thermiques

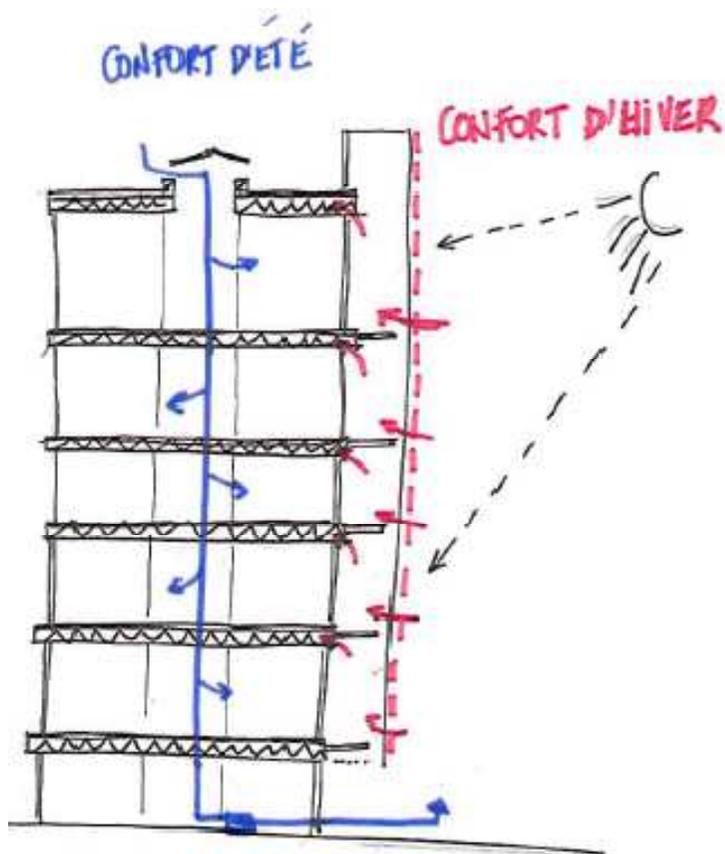




CRITÈRE 8

ISOLATION:

FAÇADE DOUBLE-PEAU



ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Réaliser cette double-peau sur la façade Sud, permettant de capter le maximum d'apport solaire.
- Travailler cette double-peau comme un élément architectural fort du bâtiment.
- Faire de cette double peau un espace convivial pour les logements.
- Intégrer si possible des protections solaires ou des systèmes énergétiques dans la peau extérieure.



CRITÈRE 9 ECONOMIE ET RESSOURCES EN EAU

L'eau de pluie est une eau non potable. Sa récupération est possible pour des usages extérieurs: arrosage, lavage des véhicules etc, et l'alimentation des chasses d'eau de WC et lavage des sols.

Elle doit être récupérée à l'aval de toitures inaccessibles. Elle peut représenter plus de 60% de la consommation totale en eau (non potable).

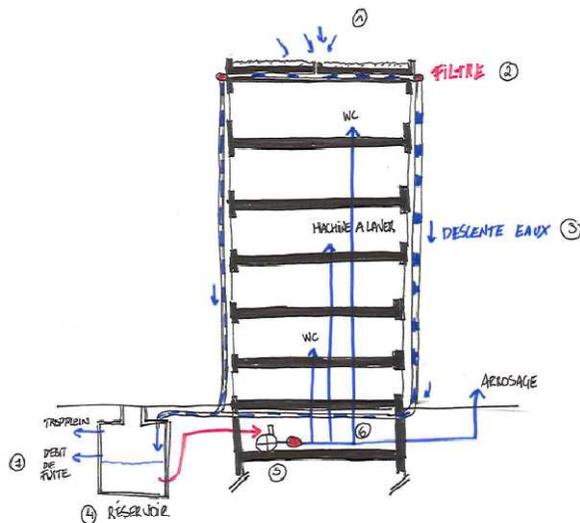


Schéma de dispositif en habitat collectif

- 1) Récupération eaux de ruissellement
- 2) Filtre
- 3) Descente des eaux
- 4) Réservoir enterré
- 5) Passage de l'eau
- 6) Traitement
- 7) Passage aux usages souhaités
- 8) Evacuation du trop-plein

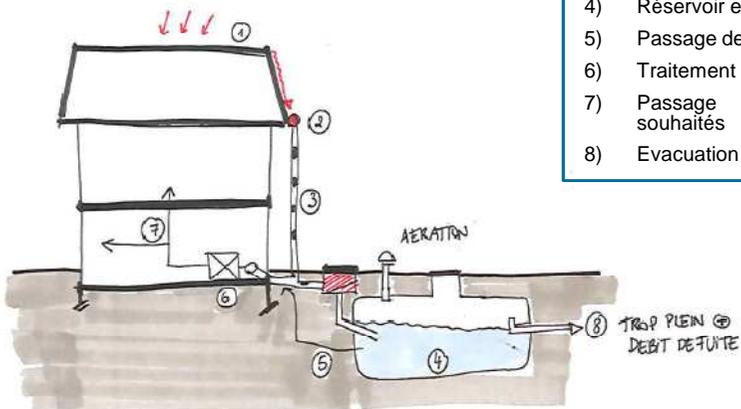
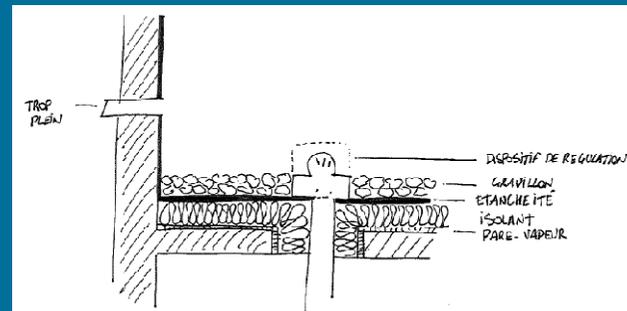


Schéma de dispositif en habitat individuel:

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

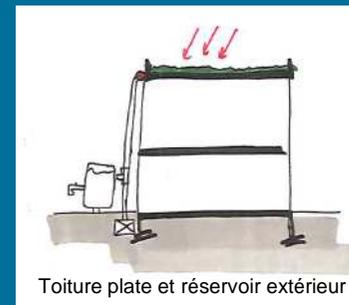
▪ Privilégier les toitures végétalisées dites stockantes destinées à faciliter la gestion des eaux pluviales urbaines en limitant les débits de pointe:



▪ Bien dimensionner le réservoir.

▪ Privilégier une réserve d'eau enterrée.

▪ Si il est en surface, favoriser un collecteur esthétiquement intégré dans le paysage (bois).



Toiture plate et réservoir extérieur

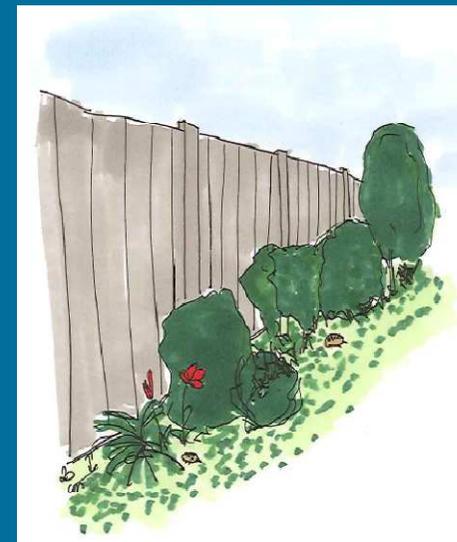


CRITÈRE 10 BIODIVERSITÉ: DÉPLACEMENT DES ESPÈCES ET PERMÉABILITÉ DES CLÔTURES

Les clôtures se caractérisent comme l'interface entre l'espace public et l'espace privé. Elles peuvent servir de lien écologique et paysager et contribuer à la biodiversité de la ville. Il est donc vivement conseillé de porter une grande attention à cet élément urbain.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Favoriser la perméabilité des clôtures par une surélévation du sol de 20cm permettant le passage de la petite faune.
- Privilégier des matériaux naturels pour le support de clôture afin d'apporter une perméabilité à la faune.
- Favoriser les palissades en bois ou un treillage de la même teinte que les plantations.
- Surmonter la structure par une haie pluristratifiée travaillée en quinconce créant une épaisseur végétale.





CRITÈRE 10 BIODIVERSITÉ: CHOIX DES ESSENCES

Les essences ont un rôle primordial dans l'ambiance du paysage urbain. Elles permettent de marquer le paysage, mais aussi de former des continuités écologiques cohérentes.



ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- Favoriser une haie aux espèces mélangées, plus accueillantes pour la faune.
- Utiliser des végétaux à floraison répartie dans le temps qui vont apporter nourriture et habitat à la faune (espèces marcescentes).
- Choisir de préférence des espèces non allergènes, peu consommatrices d'eau, pérennes et locales.
- Éviter la plantation d'espèces exotiques potentiellement invasives.
- Diversifier les essences afin d'assurer une alimentation annuelle aux espèces animales présentes.
- Laisser s'installer des plantes sauvages aux pieds des haies, elles augmentent la biodiversité et leur entretien est simple (2 fauches par an).
- Privilégier la plantation de jeunes plants, afin d'assurer une reprise optimale de la pousse.



LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTOCHTONES EN ÎLE-DE-FRANCE (NATUREPARIF)

GRAND DÉVELOPPEMENT (> 15M)

Genre	Espèce	Photo
<i>Ulmus</i>	<i>laevis</i>	 
<i>Ulmus</i>	<i>glabra</i>	 
<i>Prunus</i>	<i>avium</i>	 
<i>Tilia</i>	<i>cordata</i>	 
<i>Juglans</i>	<i>regia</i>	 
<i>Betula</i>	<i>pendula</i>	 



LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTOCHTONES EN ÎLE-DE-FRANCE (NATUREPARIF)

GRAND DÉVELOPPEMENT (> 15M)

Genre	Espèce	Photo
<i>Quercus</i>	<i>robur</i>	 
<i>Quercus</i>	<i>petraea</i>	 
<i>Salix</i>	<i>alba</i>	 
<i>Fraxinus</i>	<i>excelsior</i>	 
<i>Acer</i>	<i>campestre</i>	 
<i>Ulmus</i>	<i>minor</i>	 



LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTOCHTONES EN ÎLE-DE-FRANCE (NATUREPARIF)

MOYEN DÉVELOPPEMENT (8-15M)

Genre	Espèce	Photo
<i>Malus</i>	<i>sylvestris</i>	 
<i>Carpinus</i>	<i>betulus</i>	 
<i>Alnus</i>	<i>glutinosa</i>	 
<i>Pyrus</i>	<i>pyrsater</i>	 
<i>Salix</i>	<i>caprea</i>	 
<i>Cornus</i>	<i>mas</i>	 
<i>Taxus</i>	<i>baccata</i>	 



LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTOCHTONES EN ÎLE-DE-FRANCE (NATUREPARIF)

PETIT DÉVELOPPEMENT (< 8 M)

Genre	Espèce	Photo
<i>Crataegus</i>	<i>monogyna</i>	
<i>Frangula</i>	<i>alnus</i>	
<i>Juniperus</i>	<i>communis</i>	
<i>Corylus</i>	<i>avellana</i>	
<i>Ilex</i>	<i>aquifolium</i>	
<i>Ligustrum</i>	<i>vulgare</i>	
<i>Viburnum</i>	<i>lantana</i>	



LISTE D'ESPÈCES D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTOCHTONES EN ÎLE-DE-FRANCE (NATUREPARIF)

PETIT DÉVELOPPEMENT (< 8 M)

Genre	Espèce	Photo
<i>Virbunum</i>	<i>opulus</i>	
<i>Lonicera</i>	<i>xylosteum</i>	
<i>Cornus</i>	<i>sanguinea</i>	
<i>salix</i>	<i>viminalis</i>	
<i>Prunus</i>	<i>spinosa</i>	
<i>Sambucus</i>	<i>nigra</i>	
<i>Salix</i>	<i>cinerea</i>	



PÔLE AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT LOCAL



à vos côtés dans la conception de vos projets

Joseph SALAMON

Directeur général adjoint des services en charge de l'aménagement urbain et
du développement local

Perrine BAKUM

Chef de Service Droit des Sols

Hératch MARKOSSIAN

Instructeur

Alain JEUNESSE

Instructeur



Coordonnées du service Droit des sols

HÔTEL DE VILLE

3, place François Mitterrand

BP 56

93891 Livry-Gargan Cedex

T. 01 41 70 88 47

HORAIRES

Lundi : 13h30 à 17h30

Mardi au vendredi : 8h30 à 12h – 13h30 à 17h30

Jeudi: fermé

Samedi : 8h30 à 12h30